

## Annexe E : Classification des matières résiduelles

Cette classification est basée sur l'étude du consortium Chamard, CRIQ et Roche (2000). Les matières résiduelles ont été classifiées en deux grands groupes, soit les matières qui sont réputées pouvant être mises en valeur et celles qui sont réputées ne pouvant pas l'être. Dans le premier groupe, se retrouvent toutes les catégories de matières qui peuvent être recyclées, la plupart des catégories de matières pouvant être compostées, celles qui peuvent être réutilisées, ainsi que les catégories des résidus domestiques dangereux, des textiles et de résidus de construction et de démolition. Toutes les catégories de matières pour lesquelles seule la combustion est possible, la technologie ou les marchés sont inexistantes ou encore, dont le compostage ne peut permettre la production de compost exempt de pathogènes ont été classés dans le groupe des matières ne pouvant pas être mises en valeur. Leur récupération spécifique serait inutile puisqu'elles seraient inévitablement vouées à l'élimination par enfouissement sanitaire.

Il est important de noter que cette classification n'est pas permanente et qu'elle doit être révisée périodiquement afin d'être adaptée aux changements technologiques et à l'évolution des marchés. Ainsi, bien que les objectifs de récupération de la Politique soient fixes, la portion récupérable varie dans le temps et doit être revue afin qu'un maximum de matières soit récupéré.

Tableau E.1 : Matières résiduelles pouvant être mises en valeur

Catégorie de matières	Composition des matières résiduelles	
	Secteur rural	Secteur semi-urbain
Emballages de papier	1,3 %	1,0 %
Journaux, magazines, publicités	7,8 %	18,9 %
Autres papiers	2,6 %	4,0 %
Emballages de carton	4,3 %	5,1 %
Autres cartons	0,6 %	0,6 %
Composites	0,9 %	1,2 %
Emballages de verre	4,3 %	6,1 %
Emballages en métaux ferreux	2,8 %	1,7 %
Emballages en aluminium	0,8 %	0,6 %
Emballages rigides (plastiques)	3,0 %	2,0 %
Films de plastiques	5,2 %	3,5 %
Résidus alimentaires	23,6 %	15,6 %
Résidus de jardin	16,9 %	28,3 %
Résidus domestiques dangereux	0,9 %	0,4 %
Mobiliers	0,7 %	0,3 %
Textiles	4,2 %	1,4 %
<b>Total</b>	<b>79,9 %</b>	<b>90,3 %</b>

Tableau E.2 : Matières résiduelles ne pouvant pas être mises en valeur

Catégorie de matières	Composition des matières résiduelles	
	Secteur rural	Secteur semi-urbain
Autres verres	0,5 %	0,5 %
Autres métaux	2,8 %	0,5 %
Autres plastiques	1,6 %	1,4 %
Autres résidus	3,2 %	1,4 %
Fibres sanitaires	6,6 %	4,6 %
Petits appareils ménagers	0,8 %	0,3 %
Bardeaux asphalte, C & D, gypse	2,4 %	0,5 %
Bois	1,9 %	0,6 %
Gravats	0,3 %	0,2 %
<b>Total</b>	<b>20,1 %</b>	<b>9,7 %</b>